

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 25

OBJET :
**06a. VOTE DU BUDGET
PRIMITIF POUR LA
COMMUNE - EXERCICE
2021.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 13.04.2021

ID : 059-215904004-20210408-BP2021-COMMUNE-BF



L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien donnant procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune pour l'exercice 2021 s'est tenu lors de la séance ..

Le Maire soumet au conseil le Budget Primitif pour la commune au titre de l'exercice 2021 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 13 027 000 € à la section de fonctionnement et à 8 479 135 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des votes exprimés (21 pour, 4 abstentions : liste « Merville en Grand », 4 contre : liste « Agir Ensemble pour Merville »), le Budget Primitif par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		13 027 000 €
011	Charges à caractère général	2 208 670 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 200 000 €
014	Atténuations de produits	36 000 €
022	Dépenses imprévues	350 000 €
023	Virement à la section d'investissement	800 000 €
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	320 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 699 387 €
66	Charges financiers	401 943 €
67	Charges exceptionnelles	11 000 €
Recettes		13 027 000 €
002	Résultat d'exploitation reporté	1 394 080,21 €
013	Atténuations de charges	121 406,79 €
042	Opérations d'ordre de transfert	9 513,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	271 900,00 €
73	Impôts et taxes	9 618 000,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	1 416 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
76	Produits financiers	100,00 €
77	Produits exceptionnels	166 000,00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210408-BP2021-COMMUNE-BF



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

OBJET : 06a. VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR LA COMMUNE - EXERCICE 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		8 479 135 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 513 €
16	Emprunts et dettes assimilées	620 000 €
20	Immobilisations incorporelles	381 772 €
204	Subventions d'équipement versées	90 000 €
21	Immobilisations corporelles	891 196 €
23	Immobilisations en cours	6 486 654 €
Recettes		8 479 135 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	421 494,16 €
021	Virement de la section d'exploitation	800 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	576 038,84 €
13	Subventions d'investissement	1 861 602,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00 €

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.